Reconnaître les hirondelles des Deux-Sèvres

L'HIRONDELLE RUSTIQUE

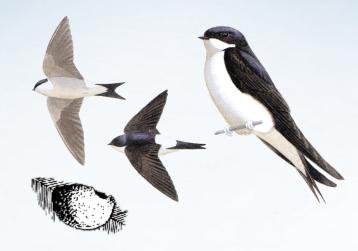


Queue fourchue, gorge rouge et collier noir. **Nid :** intérieur des bâtiments, en forme de coupe largement ouvert vers le haut.



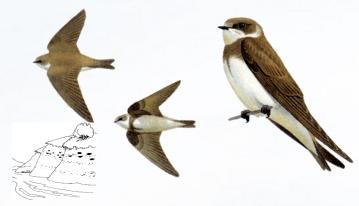
Entièrement brun noirâtre avec une gorge plus claire, plus grand que les hirondelles, ailes en forme de faux. **Nid :** dans les cavités et fissures des habitations.

L'HIRONDELLE DE FENÊTRE



Queue en V peu prononcé, croupion et gorge blancs. **Nid :** extérieur des bâtiments, plaqué sur une corniche, un rebord de toit ou de fenêtre, avec une petite ouverture.

L'HIRONDELLE DE RIVAGE



Plumage marron et queue courte légèrement échancrée, collier pectoral marron soulignant son ventre blanc.

Nid : en colonie dans des terriers creusés dans les berges sableuses et les carrières.

Bulletin à retourner

(adresse au dos)

ou saisissez vos observations sur

 	www.nature79.org
:	Quelle espèce d'hirondelle niche près de chez vous
	☐ Hirondelle de fenêtre ☐ Hirondelle rustique
! !	Information sur les nids
:	Date du comptage :
:	Adresse du nid :
!	Commune :
!	Emplacement (ex : avant-toit) :
I I	□ habitation □ église
<u>'</u>	□ bâtiment agricole □ établissement scolaire
<u> </u>	□ bâtiment public (mairie,)
	□ commerce □ autre :
i	Nombre minimum de nids occupés :
	Nombre total de nids :
:	Commentaires :
:	
:	Coordonnées de l'observateur
 	Nom:
:	Prénom :
	Adresse:
	Tél :
	Courriel:



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle

79000 NIORT

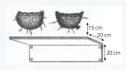


Agir en faveur des hirondelles

- Mettre en place des supports d'accroche des nids : clous, grillage fin ...
- Placer des nichoirs adaptés à chaque espèce.



- Mettre à disposition des matériaux de construction du nid : installer un récipient avec de la boue (à arroser régulièrement).
- Pour éviter les salissures liées aux fientes, placer une planchette en bois sous le nid.



 Créer des ouvertures dans les granges ou les garages pour les Hirondelles rustiques (une simple trappe de 8 x 12cm).



 Informer le GODS lorsqu'une colonie est menacée par des travaux de rénovation.

Protection juridique

- Les hirondelles sont des oiseaux intégralement protégés par la loi du 10 juillet 1976
- Interdiction de porter atteinte aux individus (poussins et adultes), aux nids (occupés ou vides) et de perturber intentionnellement les oiseaux en période de reproduction.
- Si vous constatez une infraction, contactez
 l'ONCFS de votre département qui est la seule à pouvoir agir (www.oncfs.gouv.fr/).



Action menée par :













